



Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras



Compte-rendu Conférence des Maires

26 novembre 2025

L'Argentière-La Bessée

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
BP 93 - 05100 Briançon

En présence de :

SERVAT Audrey, Sous-Préfète de Briançon
ROSSI Valérie, Députée des Hautes Alpes et son suppléant
Vincent BONNARDEL
PEYHIEU Éric, Conseiller Départemental

LEROY Pierre, Président du PETR
MOULIN Dominique, Président de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
MOURONT Michel, 1^{er} Vice-Président du PETR et représentant le Maire de la commune de Réotier
PRUD'HOMME Alice, 2^{ème} Vice-Présidente du PETR
REY Jean-Marie, 3^{ème} Vice-Président du PETR et Maire du Monêtier-les-Bains

CHRETIEN Claudine, Maire de Névache
FINE Sébastien, Maire de Villard-Saint-Pancrace
GIORDANO Serge, Maire de Saint Martin de Queyrières
ROMETTE Jean-Louis, 1er adjoint de Ceillac
CLAEYMAN Jean-Pierre, représentant la commune d'Aiguilles
LAMBERT Florence, secrétaire de mairie représentant la commune de Val des Près

Ainsi que 31 partenaires et acteurs du territoire.

ALLAIS Erika, Cheffe de projet Petite Villes de Demain, Communauté de communes du Pays des Écrins
ANDRE Monique, secrétaire ACSSQ
BALAGUER Renaud, Directeur du développement CEREMA
BEHMO Régis, Membre du Comité d'Orientation des Énergies
BERNADE Monique, Membre du Comité de programmation LEADER
BERT Marjolaine, Membre du Comité de programmation LEADER
CARTIER Jean-Loup, Membre du Comité d'Orientation des Énergies
CLAEYMAN Mireille, ACL
CONTAL Xavier, Directeur du développement et de l'Aménagement Territorial du Département des Hautes Alpes
DAERDEN Francine, Conseillère municipale Briançon
DITER Yolande, Directrice adjointe PNR Queyras
DIEUDONNE Antoine, Membre du Comité de programmation
DUBOURG Véronique, Mégisserie Paysanne

EYMARD Sylvain, Membre du Comité de programmation LEADER

FIGVED Paul, Conseiller municipal La Salle les Alpes
GASTINEAU Sylvain, Membre du Comité d'Orientation des Énergies

GOIC Yves, membre du comité de programmation du programme LEADER

HAAG Carine, Coordinatrice réemploi Environnement et Solidarité

JOLIBERT Catherine, Directrice Office du Tourisme du Pays des Écrins

JOUBERT Christophe, Acanthe Production (INRIA INRAE)
KERBRAT Miren, Membre du Comité de programmation LEADER

LETERRIER Bernard, EnerGuil

LOMBARD Lucie, Présidente Forêts Alpines

MOUGNOZ Jérôme, Membre du Comité de programmation LEADER

PASCAL Anne-Claire, Membre du Comité d'Orientation des Énergies

PEYROT Bénédicte, Mégisserie Paysanne

PRUVOT Joël, Membre Comité de programmation LEADER
QUELLIER Hélène, Parc National des Écrins, Cheffe de secteur Écrins Briançonnais et Vallouise

ROTH François, Conseiller municipal L'Argentière-La Bessée

ROZENBERG Philippe, Directeur de recherche INRAE

THOMAS Loïc, Directeur adjoint Environnement et Solidarité

Excusés :

ARNAUD Jean-Michel, Sénateur des Hautes Alpes

ARNAUD Estelle, Maire de Puy Saint André

ASTIER Annie Conseillère municipale Briançon

BAILBE Philippe, Préfet des Hautes-Alpes

BIRMAN Cristina, Conseillère ADEME

BLANC Christian, Maire d'Arvieux et Président du PNRQ

BONTHOUX Delphine, ANCT Commissaire de Massif adjointe

BORGA Ghislain DDT05

CANNAT Marcel, Maire de Réotier et Conseiller Départemental

CAVALLINO Frédéric, Président CCI

CERBINO BARBEROUX Sylvie Conseillère municipale Guillestre

CHANFRAY Corinne, Maire de Saint-Chaffrey

COLLET Fabien, Banque des territoires

DOUARCHE Marion SMAVD

FAUGERAS Paul, Membre comité de programmation
FLORIT Cécilia, ADEME
FRANCOIS-ENIMIE Sébastien, Président RAM05
GANDON Jean-Yves, 1er adjoint commune de Val de Près
GARCIN EYMEOUD Valérie, Maire de Molines-en-Queyras et Conseillère Départementale
GIRARD Marie Line, ADDET, Chargée de développement économique
GRANET Geneviève, Conseillère municipale Saint Clément
HAREL Fabien, ADDET Responsable économie
LOISEAU Fabrice, Conseiller municipal du Monêtier-Les-Bains (1er adjoint)
MICHEL Marine - Conseillère Départementale et membre du PETR
MICHELON Philippe, Membre COPROG LEADER
MOREAU Gaëlle, Maire Vallouise Pelvoux
MORHET-RICHAUD Patricia, Présidente des Communes forestières des Hautes-Alpes
NENERT Benoit Fabrique des transitions

PARIS Marcelle, Conseillère municipale Saint Crépin
RICHARD Aurélie, Conseillère ADEME
ROMAN Émile, Maire de Val des Prés
ROSSI Agnès, Conseillère régionale Provence-alpes - Côte d'Azur
SANCHEZ Alain, Maire de L'Argentière-La Bessée
THOMIN Mélanie, Présidente ANPP
TONDA Pascale, Directrice ACSSQ
VALAY Jean Gabriel, Jardin du Lautaret NSE
WORMS Philippe, Directeur Nordique Alpes du Sud

Et en présence de l'équipe technique du PETR :

KHALIFA Daphné, Directrice
RAVAUX Emmanuelle, Assistante de direction et des pôles
MACLE Caroline, Cheffe de projet LEADER
BLAIS Charlotte, Chargée de mission Avenir Montagne et LEADER
SCARPARI Marine, Cheffe de projet Transition Écologique

INTRODUCTION



Monsieur le Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, Pierre LEROY, remercie la commune de L'Argentière-La Bessée pour son accueil ainsi que les participants, élus, institutionnels, socio-professionnels, associatifs et citoyens qui sont venus nombreux.

Le Président rappelle ce qu'est une conférence des maires et l'importance, une fois par an, de se retrouver pour échanger autour des missions et actions menées par le PETR. La force du territoire réside dans un héritage historique de coopération entre les communes. Le PETR est

une structure unique où les communautés de communes choisissent de travailler ensemble, bien que cette collaboration soit à la fois puissante et fragile. L'avenir du territoire dépend de la capacité à impliquer les citoyens et les acteurs locaux dans la prise de décision. Leur expertise de terrain est considérée comme essentielle.

Discours du Président du PETR :

Le Président rappelle que la France compte environ 250 PETR, des territoires où la coopération et le travail commun sont au cœur de leur raison d'être. Les PETR et les Pays incarnent cette conviction : les solutions émergent des territoires. À ce titre, il cite le Shift Project, dont les travaux ont montré que 25 % des solutions aux défis actuels viennent des citoyens et des élus locaux.

Il souligne la chance que représente l'existence d'un PETR sur le territoire, un atout que tous les territoires français ne possèdent pas. Dans le millefeuille administratif, le PETR se distingue comme une feuille à part : il ne lève pas l'impôt et incarne une volonté de faire ensemble. C'est aussi la seule strate où des communautés de communes décident de collaborer, ce qui en fait à la fois une force et une fragilité.

Il évoque la charte des Escartons de 1343 où il avait été décidé de faire ensemble, de coopérer : « quand un de nos territoires s'effondre, les autres sont là pour le relever, faisons ensemble », un bel héritage qui ne doit pas être oublié.

Le Président invite l'assemblée à consulter les bilans annuels du PETR, qui mettent en lumière la plus-value de ces territoires de projet. Il remercie la directrice du PETR et son équipe pour ce travail fait en interne.

Il rappelle que le PETR est constitué de 3 communautés de communes, à l'origine 4, et souligne qu'il s'agit d'une communauté de destin, avec des choix à faire ensemble, à construire ensemble. Il précise, comme il l'a régulièrement fait au fil des années, que le PETR ne se substitue pas aux communautés de communes, c'est une

boite à outils qui est à disposition du territoire, de ses citoyens et des élus des communautés de communes, ce sont eux qui choisissent les missions qu'ils donnent au PETR.

Convaincu que la co-construction est l'avenir, le Président insiste sur la nécessité de redonner aux citoyens les moyens de faire de la politique. Cela implique de les accompagner, de leur fournir des outils pour participer activement à l'élaboration des politiques publiques. Il reconnaît que cette démarche est complexe et anxiogène, mais essentielle.

Il cite en exemple l'atelier de restitution organisé par Forêt Alpine, auquel il a participé juste avant la conférence, sur les travaux qui ont été menés sur des collectivités du territoire, sur les plans pluriannuels de la forêt. Les concitoyens ont été sollicités pour construire ces programmes. Il rappelle que le PETR a toujours œuvré pour mettre autour de la table les acteurs locaux et les citoyens, comme avec le programme LEADER ou le Dialogue Territorial Énergie. Leur expertise est précieuse : « Ce sont eux qui pétrissent le territoire, et les citoyens en sont aussi le produit. » Pour lui, la concertation est un enjeu majeur, mais elle ne s'improvise pas. Elle nécessite une animation territoriale et une expertise spécifique, insistant sur l'importance de l'accompagnement et de la méthodologie.

Le Président rappelle que le territoire a développé un jeu territorial, né d'un appel à projet de l'ANPP, et que seulement 25 territoires en France ont édité un tel outil. « Le jeu du territoire est à gagner », souligne-t-il,

Le Président du PETR donne la parole à Madame la Sous-Préfète, Audrey SERVAT.

Madame la Sous-Préfète salue l'assemblée et remercie le Président du PETR pour son invitation. Elle souligne l'unité territoriale et le travail collaboratif du PETR, qu'elle présente comme un exemple de convergence des politiques publiques en matière de transition écologique et de développement local. Elle adresse ses remerciements à tous les participants : maires, conseillers municipaux et agents.

Elle rappelle l'importance des échéances électorales municipales et le rôle central des élus locaux, qu'elle qualifie de « visage de la République au quotidien » pour les citoyens.

Madame la Sous-Préfète qualifie le projet de territoire du PETR d'ambitieux, avec ces trois axes principaux, que sont la préservation des ressources naturelles pour un développement durable ; la qualité de vie : épanouissement et soins dans un territoire de montagne et l'aménagement et développement autour de l'innovation numérique et la croissance économique.

Elle retrace l'ordre du jour prévu en soulignant que des projets concrets qui ont pu émerger grâce à l'accompagnement du PETR via ses missions COT et LEADER vont être présentés ainsi que le programme Avenir Montagne, stratégie de tourisme durable qui profite au territoire.

Elle rappelle les défis majeurs du territoire. L'équilibre entre qualité de vie annuelle et développement touristique, avec la question du logement comme exemple criant, l'adaptation aux nouvelles pratiques touristiques et aux changements climatiques et la transition de la montagne, comme souligné par le Président du PETR.

Elle cite le succès du projet Dialogue Territorial Énergie, qui a permis une participation citoyenne et la co-construction d'un plan d'action, désormais porté par le nouveau Conseil d'Orientation des Énergies.

Madame la Sous-Préfète confirme que l'État est aux côtés du PETR et du territoire, notamment à travers du dispositif Maison France Santé et de la feuille de route de la Banque des Territoires pour accompagner les territoires de montagne face au changement climatique.

Elle insiste sur la proximité de l'État dans le département, sous l'égide du Préfet.

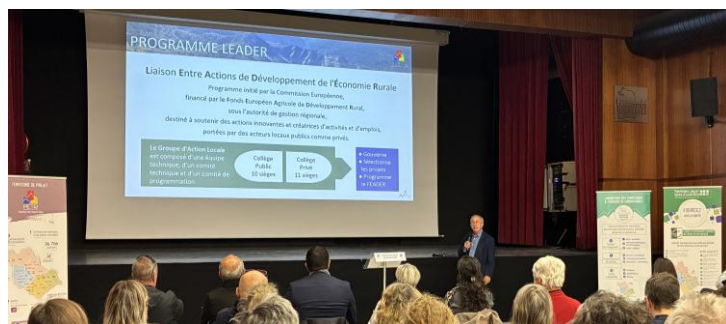
Elle conclut en soulignant que le PETR incarne :

- La ruralité : un tiers de la population française vit en zone rurale, ce qui représente une chance pour la cohésion nationale et un terreau d'innovation
- L'équilibre : le PETR veille à respecter cet équilibre territorial dans ses 36 communes.
- Le pôle ou pays : une notion de communauté et de « faire ensemble », essentielle pour le développement du territoire.

Le Président du PETR la remercie pour son intervention.

Le Président donne la parole au président du GAL et 1^{er} Vice-Président en charge des Finances du PETR, Monsieur Michel MOURONT.

INTRODUCTION VIA LA DEFINITION DU PROGRAMME LEADER



LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par la Commission Européenne, destiné à soutenir des actions innovantes portées par des acteurs locaux dans les territoires ruraux.

Il est financé par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural), sous l'autorité de gestion de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce dispositif est géré localement, par le GAL (Groupe d'Action Locale), porté par le PETR et animé par une équipe technique et plusieurs instances dont le comité de programmation. Ce dernier est composé d'un collège privé représentant le monde associatif, entrepreneurial et la société civile et d'un collège public avec des élus du PETR, des Parcs, des EPCI et des chambres consulaires.

Cette gouvernance est une des spécificités du programme LEADER, puisque le dispositif est mis en œuvre par les acteurs du territoire du PETR, les décisions sont prises par le comité de programmation qui a pour rôle de sélectionner des projets répondant à la stratégie locale de développement et à des objectifs précis à atteindre.

BILAN DU PROGRAMME 2014-2022

L'année 2025 est marquée par la clôture du programme LEADER 2014-2022 où les dernières demandes de paiement ont pu être traitées pour les projets achevés en 2024. Il y a toujours quelques années de décalage entre la période de programmation européenne et celle de mise en œuvre des programmes sur les territoires.

Le Pays, puis le PETR porte et anime le programme LEADER depuis 2008 et démontre son efficacité dans la mise en œuvre de ce dispositif. Pour la génération 2014-2022, le GAL disposait d'une enveloppe européenne de 1,865 M€ de FEADER. Il a orienté sa stratégie sur l'ancrage des actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie, déclinée en 9 fiches actions.

Entre 2017 et 2024, ce sont :

- 59 appels à projets
- 94 fiches projet déposées
- 79 projets présentés
- 63 projets financés
- 55 porteurs de projet
- 34 emplois créés ou soutenus
- 1,740 M€ de FEADER payés
- Soit 97,54 % de l'enveloppe budgétaire dédié au territoire consommé

Une évaluation finale a été menée cet été 2025 grâce à l'appui d'une stagiaire.

Le rapport final ainsi que l'annuaire des projets soutenus par les programmes LEADER 2014-2022 et 2023-2027 sont consultables également sur le site internet du PETR et disponibles en version papier.

PRESENTATION DU NOUVEAU PROGRAMME 2023-2027

Pour la génération 2023-2027, le GAL dispose d'une enveloppe européenne de 1 471 370 € de FEADER. La stratégie visée a pour objectif de « Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire » ; elle est déclinée en 4 fiches actions.

Le programme a démarré en 2024 avec la reconstitution du comité, l'élection de son Président et le lancement d'appels à projets. Les premiers porteurs de projets ont présenté leurs opérations lors de 2 comités en octobre 2024 et en mars 2025.

Ce sont à ce jour 23 projets présentés devant le comité, 8 retenus et programmés en voie pour conventionner, 8 autres sont en cours d'instruction et enrôlés pour vote du cofinancement par la Région.

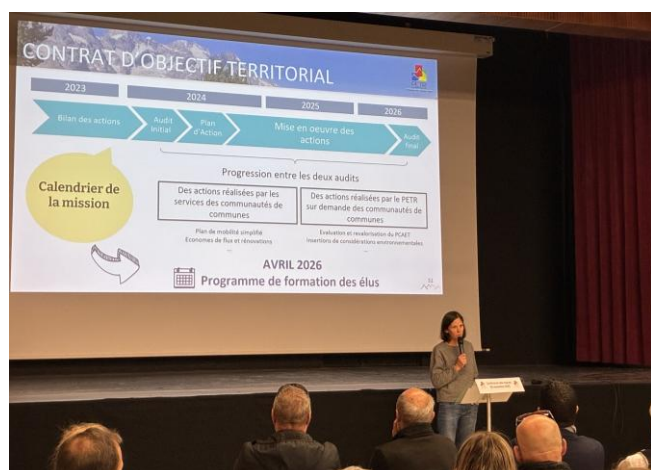
La stratégie 2023 – 2027 est détaillée et afin d'illustrer concrètement le soutien possible du programme LEADER, 4 porteurs de projet sont venus présenter leurs opérations éligibles et retenues par le comité :

- Le projet Rés'haut, porté par le Comptoir des Asso - Présentation faite : [ICI](#)
- Le projet Low Tech A(I)titude porté par EKO! - Présentation faite : [ICI](#)
- Le projet Le Don au cœur de réemploi porté par Environnement et Solidarité - Présentation faite : [ICI](#)
- Le projet de Création d'une mégisserie porté par La Mégisserie paysanne – Peaux des Hautes Vallées - Présentation faite : [ICI](#)

MISSION CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL

Madame Alice PRUD'HOMME, Vice-Présidente du PETR Transition Écologique.

LE CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT)



Le Contrat d'Objectif Territorial est un contrat passé avec l'ADEME pour le compte des trois communautés de communes qui a pour objectif de valoriser et challenger les EPCI sur leurs actions de transition écologique. Depuis 2023, ont été réalisés un état des lieux des actions menées par les collectivités et un audit initial externe.

Cet audit est le point de référence sur lequel l'ADEME s'appuie pour donner une progression à réaliser d'ici l'audit final (2026). Pour atteindre cet objectif, un plan d'action propre à chaque collectivité a été réalisé. Il contient des actions prévues à l'échelle de la communauté de communes et des actions demandées à l'échelle du PETR.

L'atteinte des objectifs déclenche des financements proportionnels au pourcentage de progression réalisé.

L'année 2025 est une année de mise en œuvre. L'action de la cheffe de projet a été double :

- Suivre les actions des collectivités pour les intégrer au référentiel qui sert de base de notation pour l'ADEME, collecter les preuves et les implémenter, faire le lien à l'ADEME
- Réaliser des actions demandées par les collectivités et en particulier une mission d'appui à l'insertion de considérations environnementales dans les marchés publics.

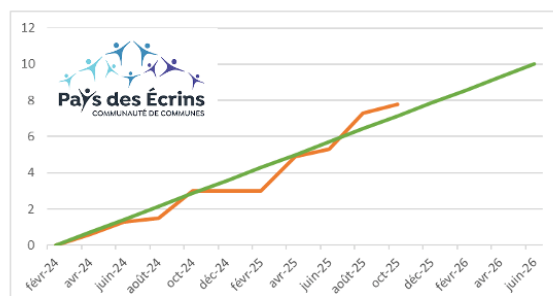
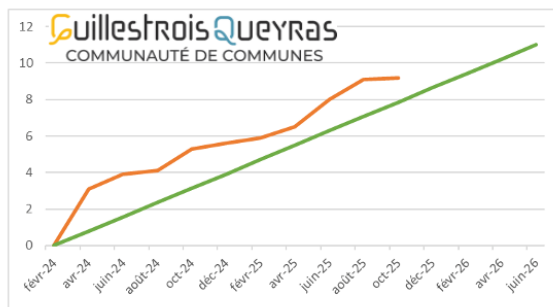
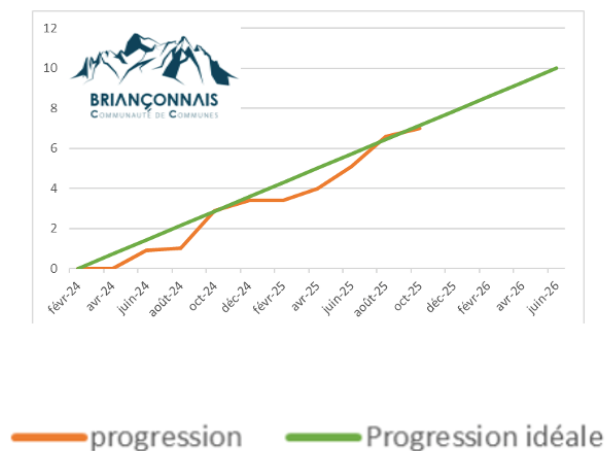
OU EN EST-ON DE LA PROGRESSION ?

La progression observée pour les trois communautés est en adéquation avec les attentes de l'ADEME. Les graphiques présentent l'évolution de la progression au cours du temps. Elle devra se poursuivre jusqu'en 2026 pour atteindre les objectifs fixés.

Cette progression sera validée à l'automne 2026 par un nouvel audit.

Une mobilisation des services permettra l'atteinte des objectifs et donc de l'enveloppe dédiée aux collectivités par l'ADEME.

PROGRESSION PAR COMMUNAUTÉ DE COMMUNE



FORMATIONS DES ELUS

Un programme de formation sera proposé au printemps 2026 à destination des nouveaux élus. « De l'élection à l'action » Il permettra de prendre en main les sujets liés à la transition écologique tels que : la rénovation énergétique du patrimoine bâti, le ZAN, la gestion de l'eau, les marchés publics...

FOCUS MARCHES PUBLICS

Face au constat d'une multiplication des réglementations sur la prise en compte du développement durable dans les marchés publics (exemple EGALIM, REEN, AGECE, Climat et résilience), les communautés de communes ont décidé d'anticiper la réglementation qui imposera dès août 2026 que tous les marchés publics aient au moins un critère environnemental et une clause environnementale en lançant une mission d'appui à l'insertion de considérations environnementales. Cette mission vise à rédiger un guide d'insertion de considérations environnementales à destination des agents des communautés de communes.

Madame Alice PRUD'HOMME donne la parole à la cheffe de projet Transition Écologique, Marine SCARPARI, pour présenter l'avancée du projet.

Pour réaliser ce document, plusieurs étapes ont été menées en 2025 :

- Un cadrage avec les agents de collectivités qui a permis de comprendre leur contexte, leurs besoins et leurs attentes. Le choix des segments d'achats résulte de ces entretiens.
- Une période de recherche qui s'est focalisée sur les considérations répondant à la réglementation, permettant de faire des économies en jouant notamment sur le cycle de vie du produit (le prix de son utilisation, de sa fin de vie en particulier), facilement mises en place au travers de label et d'étiquetage, ou favorisant la santé des travailleurs.
- Des réunions de présélection des clauses et critères proposés avec les agents des collectivités.
- La rédaction d'une première version test remise à chaque communauté de communes.

Le document a été rédigé pour faciliter le travail des agents pour insérer des considérations environnementales dans les marchés publics. Il est organisé selon les segments d'achats et l'ensemble des clauses et des critères retenus sont entièrement rédigés. Sur chaque fiche, la réglementation sur laquelle repose la considération est notée en amont avec ses références. A la fin de chaque fiche, un récapitulatif des documents de référence est présenté.

Le Président du PETR remercie Mesdames PRUD'HOMME et SCARPARI et présente :

Le PETR est lauréat du Plan Avenir Montagnes Ingénierie depuis 2022, Il s'agit d'un appui opérationnel afin de repenser la stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, toutes saisons, durable, respectueuse de la biodiversité et des paysages, et sobre en ressources naturelles et foncières. L'enjeu de la mission est d'accompagner et renforcer la dynamique territoriale de diversification du tourisme en montagne.

ETUDE TOURISME « OBJECTIVER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES TOURISTIQUES »

CADRE DE L'ÉTUDE :

L'étude : objectiver le changement des pratiques touristiques qui a été menée pendant plus d'un an est l'une des actions concrètes menées dans le cadre de la mission Avenir Montagne.

Constat : Sur le territoire, les acteurs ont identifié la nécessité d'obtenir des données sur la pratique de certaines activités pour crédibiliser la démarche de transition. En effet, peu de données ou des données non simultanées et dispersées ne permettent pas d'objectiver, analyser et entamer de véritables démarches de financement et d'action vers un tourisme et une économie plus diversifiée.

3 bureaux d'études ont été sollicités pour répondre à ces enjeux :

- Protourisme / BR CONSEIL : stratégies de développement et de diversification touristique
- Stratorial : ingénierie financière et budgétaire des collectivités locales avec un pôle montagne
- G2A : analyse touristique via des outils digitaux, prévision de l'activité touristique

LIVRABLES

- 2 rendus : technique et politique ont été organisés afin de présenter les résultats des études avec les bureaux d'études
- 4 livrables : étude liminaire, étude économique, étude de marché, étude du monde associatif
- Le support de présentation du rendu politique du 07 octobre 2025 avec l'ensemble des graphiques de l'étude économique par EPCI et par station
- Un rendu graphique pour une meilleure accessibilité des résultats

Résultats

Les résultats de l'étude ont été présentés le 07 octobre 2025 lors du rendu politique de l'étude.

3324 répondants dont 1620 côtoient le territoire ont répondu à l'enquête concernant leurs pratiques touristiques sur le territoire. L'étude de marché et les premiers résultats économiques révèlent un décalage potentiellement fort entre la demande future et le modèle actuel, voici quelques exemples d'enseignements généraux issus de l'étude de marché :

- Habitants : 65 % envisagent de réduire leurs pratiques neige dans les 10 ans et 36 % souhaitent renforcer les APN hors neige → capacité forte à se projeter dans un modèle moins dépendant de la neige.
- Touristes actuels (FR & étrangers) : recherche croissante de séjours pluri-saisons (printemps/été) et d'activités variées (63 % Activité de pleine nature hors neige vs 59 % activités neige).
- Prospects : forte appétence pour les APN hors neige (85 %, budget moyen 122 €) et la culture (68 %), alors que l'intérêt pour les activités neige est moins marqué (58 %).
- Résidents secondaires : acteurs hybrides entre habitants et touristes, forts utilisateurs hors-saison.

L'étude économique a mis en évidence les éclairages suivants sur le territoire :

- Une forte dépendance de l'économie locale à la filière du tourisme et en particulier à la neige, avec des effets multiplicateurs importants mais hétérogènes selon les stations et territoires.
- Des situations contrastées : certaines stations disposent d'un socle robuste et peuvent amorcer une diversification progressive ; d'autres, plus vulnérables, sont déjà confrontées à un impératif de mutation rapide.
- Une santé financière des collectivités supports de station bien meilleure que la moyenne des communes de leur strate, mais un « mur d'investissements à venir »

Les données économiques visibles sont les suivantes :

- Taux de dépendance des territoires au tourisme :

Identification d'un ratio pour chaque territoire, plus le ratio est bas plus la dépendance au tourisme de séjour est importante. Exemple : Montgenèvre : 89,49€ et Montgenèvre : 89,54€ // Vars : 411,85€

- Taux de dépendance des territoires aux remontées mécaniques

Identification d'un ratio pour 1€ HT dépensé dans les remontées mécaniques combien d'€ HT sont dépensés dans les autres secteurs ? Plus le ratio est élevé, moins la dépendance aux remontées mécaniques est grande (Exemple 2022-2023 : Risoul : 7,14€ // La Grave : 14,28€)

- Degré de transformation de l'économie touristique des territoires

L'indice de touristicité, caractérisant la dépendance à la neige et donc aux pratiques existantes (y compris ski nordique, raquette à neige et ski de randonnée, pas uniquement le ski alpin) reflète finalement les différents degrés d'adaptation, voire de transformation de l'économie touristique des territoires. Aucune des stations du territoire n'a une dépendance absolument totale ou quasi-totale à la neige (ex : Val Thorens), elles ont donc toutes amorcé une phase d'adaptation.

LEVIERS D' ACTIONS ET PERSPECTIVES :

- Une feuille de route horizon 2050 selon chaque destination et un scénario de transition correspondant (douce, marquée, radicale). Des orientations sur : le marketing, l'offre, la gouvernance/coopération.
- Prendre en compte le ratio de dépendance à la neige pour repenser, et anticiper l'économie du territoire à horizon 2050.
- Prendre conscience de la part des collectivités dans le « portefeuille » du territoire. Exploiter le portefeuille « d'exploration » des territoires dédié à la recherche de nouvelles idées/projets pour assurer l'avenir.

Le PETR et les bureaux d'études peuvent intervenir sur le territoire afin de présenter ces chiffres, il est aussi possible d'extraire les données spécifiques à l'échelle d'un EPCI ou d'une station.

BILAN DU DIALOGUE TERRITORIAL ENERGIE ET DYNAMIQUE AUTOUR DU CONSEIL D'ORIENTATION DES ENERGIES

Le PETR a souhaité engager une réflexion concertée sur les enjeux énergétiques du territoire, en suivant une démarche de recherche-intervention : c'est le Dialogue Territorial Énergie.

- Objectifs procéduraux : Faire construire aux acteurs un processus de concertation mobilisable avant l'élaboration des projets
- Objectifs de recherche : Comprendre en quoi l'introduction de modèles d'évaluation environnementale pourrait faciliter la concertation

Pour garantir la qualité de la concertation, une équipe de chercheurs pluridisciplinaire a été sollicitée. Elle est composée de chercheuses et chercheurs de l'INRAE et de l'INRIA. Une référente participation extérieure a également suivi la démarche.

La singularité de ce projet tient donc à l'implication de chercheurs dans l'élaboration méthodique d'un dialogue entre des acteurs aux expertises diverses et aux intérêts parfois divergents. Au-delà de l'implication citoyenne, le Dialogue Territorial Énergie se concentre sur l'un des enjeux majeurs relevés sur ce territoire des Hautes-Alpes : la multiplication de contentieux liés aux projets énergétiques, notamment autour de l'hydroélectricité.

La gouvernance du projet est garantie par la mise en place de 3 grandes instances : le panel citoyen, le comité de pilotage et l'agora.

En quelques chiffres le Dialogue Territorial Energie :

- 2 comités de pilotage
- 9 réunions techniques
- 3 réunions publiques
- 13 ateliers de formation
- 1 conférence énergie : l'énergie du territoire enjeux locaux et globaux
- 1 visite sur sites énergie
- 6 webinaires thématiques : avec un total de 120 participants

L'objectif étant de favoriser une montée en compétences citoyenne sur les enjeux de consommation et de production d'énergie. Un bilan du dialogue territorial énergie a été réalisé par une graphiste est disponible sur le site internet du PETR.

CONSEIL D'ORIENTATION DES ENERGIES

Le Conseil d'Orientation des Énergies (CoEn) est le produit final de la démarche de concertation débuté à l'été 2022 et traduit une volonté des parties prenantes de poursuivre le dialogue, en l'inscrivant dans le temps long.

Il a pour vocation de conseiller, évaluer et orienter les stratégies et projets énergétiques du territoire. Il constitue un espace de dialogue et de partage d'expertises entre ses membres, avec pour objectif de favoriser l'émergence de nouvelles modalités de travail collaboratif, en cohérence avec les plans et schémas de planification existants.

Ce groupe est inspiré de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Son rôle consiste, à partir des travaux de l'Agora et du Panel Citoyen, à établir une proposition de stratégie territoriale d'ensemble et une suite à ce processus de concertation en lien avec les futurs projets liés à l'énergie à venir. Il peut par la suite émettre aussi des avis sur des projets spécifiques soumis par des maîtres d'ouvrage.

Ce groupe n'a pas de pouvoir décisionnel, réservé aux élus du territoire. En revanche, ce conseil est force de travail et de proposition. Il transmet ses avis formellement aux élus.

Aujourd'hui le CoEn est composé de 6 collègues : élus, associatif, acteurs de l'énergie, consulaires et socio-professionnels, citoyen, institutionnels. Et de 24 membres.

Une première réunion a été organisée en octobre 2025 afin que les membres puissent déterminer le fonctionnement du conseil.

Aujourd'hui, une interface permettant de déposer les dossiers et communiquer et est en cours de mise en place par le PETR.

Les projets énergétiques peuvent être présenter au CoEn seulement si le porteur de projet est volontaire. Afin de recueillir des projets sur le territoire, il existe deux sources principales :

- Via les membres du CoEn recueillant des projets sur le territoire et les présentant au conseil
- Via le guichet unique de la DDT. Le guichet unique est un outil mobilisé pour l'accompagnement réglementaire des projets complexes.

Un premier projet TEST du guichet unique devrait être présenté au CoEn en 2026.

LE JEU BORDIER

Mise en place : Lauréat d'un appel à projet conjoint entre l'ANPP et les éditions BORDIER. Afin de créer un jeu de société sur le territoire pour les habitants et touristes.

Pendant un an Grégory BORDIER fondateur du jeu est venu sur le territoire. En effet le jeu a été créé sur d'autres pays et PETR sur lesquels il est toujours n°1 des ventes.

Afin que les habitants puissent participer à la rédaction des questions, des formulaires en ligne ont été diffusés et certains ont été déposés dans les ludothèques. Une animation dans une école de Briançon a été réalisée afin de faire participer des enfants du territoire pour la rédaction des questions juniors. Quelques communes ont aussi participé. Au moins une question sur chacune des 36 communes apparaît dans le jeu.

2000 jeux ont été livrés, 15 commerces sont aujourd'hui points de vente du jeu sur le territoire. Une carte recense l'ensemble des points de vente sur le site internet du PETR.

CONCLUSION

Le Président invite Madame la Députée des Hautes Alpes, Valérie ROSSI, à dire un mot de conclusion.

Madame la Députée a dit son grand intérêt d'avoir participer ce jour à la conférence des maires du PETR accompagné de son suppléant, et aux côtés de Madame la Sous-Préfète, ainsi que de nombreux élus et acteurs du territoire.

Elle a félicité le Président Pierre LEROY et le Président du GAL Michel MOURONT ainsi que l'équipe d'élus et technique du PETR pour le dynamisme de la structure.

Elle a précisé qu'en France il y a 268 PETR et que notre territoire a la chance d'en avoir un très actif dans les Hautes-Alpes.

Puis elle a rappelé que depuis 12 ans sous la présidence de Pierre LEROY mais dès 1998 date de son émergence, le Pays devenu PETR a eu vocation d'animer, coordonner et mettre en œuvre des projets à l'échelle du territoire, dans un esprit de solidarité intercommunale. 36 communes, 3 communautés de communes, un parc national, un parc régional et une magnifique dynamique de territoire qui a permis et continue d'impulser de nombreux projets structurants avec comme étendard le « Faire Ensemble ».

Elle a conclu son propos en donnant « Un petit + », à la réalisation du seul jeu de société entièrement consacré au Briançonnais, aux Écrins, et au Guillestrois-Queyras.

→ Jeu du territoire à gagner

Charlotte BIAIS, reprend la parole pour faire une présentation du jeu du territoire évoqué un peu plus tôt.

Elle rappelle aux participants qu'un questionnaire a été distribué en début de conférence avec 4 questions sur le PETR dont les réponses se trouvaient dans les présentations faites.

Le tirage au sort, parmi les bonnes réponses sera fait par le Président en fin pendant l'apéritif de clôture et il remettra un jeu au vainqueur.

Afin de faire découvrir le jeu du territoire elle pose quelques questions tirées du jeu à l'assemblée.

Le Président conclut la conférence et invite les participants à continuer leurs échanges autour d'un apéritif.

Fin de la conférence 19h45.